



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 décembre 2021**

**Présents :** Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN; Bruno PEREZ Frédéric AMOURDEDIEU, , Thierry RIMBAUD, , Paul COPETE, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI

**Absent excusés:** Benjamin BARNOUIN pouvoir à Armelle TOUATI, Céline SAGLIETTO pouvoir à Brice DE BALMAN

**Secrétaire de séance :** Brice DE BALMAN

Signature du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021

**Ordre du jour :**

**Délibérations :**

- Protocole temps de travail
- Journée solidarité
- La majoration des heures complémentaires des agents
- Les autorisations exceptionnelles d'absence des agents
- La mise en place du compte épargne temps

**Divers :**

- Présentation du diagnostic AMO
- Cinéma itinérant
- Centrales villageoise
- Rencontre avec la Présidente du Département

**Ajout à l'ordre du jour :**

- Délibération Décision modificative n°2 : opérations patrimoniales

L'assemblée délibérante accepte l'ajout à l'ordre du jour à l'unanimité

- 1- **Présentation du nouveau protocole du temps de travail** référence à la loi de la transformation de la fonction publique qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022
  - Tous les personnels sont concernés
  - Durée de travail de base 1607h
  - Pas plus de 48h par semaine
  - Pas plus de 10h par jour
  - Durée minimale de la pause méridienne 30 min
  - Congés annuels n-1 valide jusqu'au 30/06/N+1

Le conseil municipal accepte ce protocole

- 2- **Journée solidarité :** Après échange avec les agents, ils ont fait le choix de réaliser les heures dues en les répartissant sur les jours de travail tout au long de l'année soit environ 1 à 2 min en plus par jour. Le comité technique du 9 décembre 2021 a émis un avis favorable à cette solution.(DEL 2021-39)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- 3- **La majoration des heures complémentaires des agents :** Madame le Maire explique qu'à temps partiel il n'est pas possible pour les agents de prendre des RTT donc les heures complémentaires sont payées comme des heures de travail normal, Madame le Maire explique que l'assemblée délibérante peut décider de majorer de 10% les heures complémentaires jusqu'à 35h puis 25% de majoration pour celles au-delà de 35h. (DEL 2021-38)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- 4- **Les autorisations exceptionnelles d'absence :** Madame le Maire présente le tableau proposé au comité technique le 9 décembre 2021 pour définir selon la loi, les possibilités et les conditions pour les agents de demander des autorisations spéciales d'absence. Elle précise que les représentants des collectivités ont émis un avis favorable à

l'unanimité mais que les représentants des agents ont émis un avis majoritairement défavorable. L'avis est réputé rendu. (DEL 2021-40)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le tableau d'ASA présenté.

- 5- **La mise en place d'un compte épargne temps** : Madame le Maire explique que le CET permet aux agents qui le souhaitent d'épargner des jours de congés non pris sur la période considérée et ainsi les demander selon une procédure bien définie à un autre moment. (2021-41)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création et la mise en place du CET.

- 6- **Décision modificative n°2** : Opération patrimoniale.

Madame le Maire explique, qu'à la demande du trésorier, il est nécessaire de réaliser des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Ces écritures sont des transferts d'imputations entre des lignes d'inventaires. Pour pouvoir réaliser ces opérations, il faut ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes pour un montant global de 8721.19€. L'équilibre de la section d'investissement est maintenu. L'équilibre de la section de fonctionnement reste inchangé. (DEL 2021-37)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- 7- **Présentation du diagnostic AMO** : l'étude de programmation pour l'extension du village est présentée. Madame le Maire précise qu'il a été demandé à l'AMO de travailler sur un projet global à long termes afin d'anticiper de futurs besoins. Ainsi le projet se découpe en 2 parties distinctes. La première est un aménagement de 6 lots + 1 crèche + 1 parking + des jardins partagés ; la seconde se compose de 4 lots d'un espace verger/pique-nique et de nouveaux jardins partagés.

Dans le premier scénario l'entrée du parking se ferait par une rue parallèle à la rue des iris et passerait donc devant les lots ; dans le second l'entrée du parking se ferait par la rue des iris elle-même et la nouvelle voirie passerait derrière les lots.

Dans le premier cas de figure les dépenses d'aménagement s'élèveraient à 426 777€ (VRD + espaces verts)

Cependant le tableau prévisionnel montre une balance négative.

Dans le second cas de figure les dépenses d'aménagement s'élèveraient à 419 606€ (VRD + espaces verts)

Dans ce cas la balance serait positive.

Les terrains sont découpés entre 391m<sup>2</sup> et 579m<sup>2</sup>.

#### Remarques des élus :

M Amourdedieu note qu'il y a 6 lots proposés au lieu de 4 initialement. Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser plus de lots que prévu afin de trouver un équilibre dans le budget et rappelle que le terrain a coûté 343 154€ à la commune, que les ventes des terrains seront impactées par une TVA à 20% et que de ce fait il est indispensable de ne pas mettre la commune en déficit. Monsieur l'élue comprend et accepte l'explication, il précise aussi qu'il faut être vigilant à la proximité des terres agricoles dans l'aménagement des lots en raison des traitements chimiques que les agriculteurs font sur les plantations. Madame le Maire en prend note.

M Garcin demande s'il ne serait pas plus pertinent de sortir les jardins partagés de la zone constructible. Madame le Maire explique que l'AMO les a représentés ainsi afin de les intégrer pleinement dans le projet.

Madame Touati précise qu'elle n'est pas convaincu par les jardins partagés en plein centre du village et préférerait qu'ils se trouvent ailleurs.

Après divers échanges, la majorité des élus sélectionne le scénario 2 qui présente le plus d'avantages et notamment la possibilité pour les futurs acquéreurs d'avoir des garages sur leur parcelle.

Les élus souhaitant assurer l'équilibre des budgets de la commune aimeraient envisager l'ajout d'un lot supplémentaire sans prendre plus d'emprise au sol que ce qui est proposé.

Madame le maire a bien pris note des informations et remarques des élus et les transmettra à l'AMO. Elle rappelle également que le travail sur le projet débute et que rien n'est figé à l'heure où ils parlent.

- 8- **Cinéma itinérant** : le cinéma itinérant relance sa demande de prêt de salle pour l'année 2022, le conseil municipal est unanime, vu le peu de participation lors des séances précédemment mises en place, l'équipe ne souhaite pas renouveler l'expérience pour l'instant mais reste ouverte à des séances en plein air en période estivale.
- 9- **Centrales villageoises** : Madame le maire explique que les centrales villageoises sont venues faire une réunion de présentation en mairie de Sannes et propose aux ménages qui le souhaitent de participer à une étude sur l'impact de leur quotidien sur l'environnement. Le lien pour accéder aux informations a été communiqué dans le journal communal.
- 10- **Rencontre avec la Présidente du Département** : Mme le Maire fait un résumé des projets présentés par les communes de Cotelub lors de la rencontre avec Madame la Président du Département ; la commune de Sannes a insisté sur la dangerosité de la RD9 et est soutenue par les communes voisines. Madame la Présidente en a bien pris note, connaît le dossier et va essayer de trouver une solution. Madame le Maire précise que la Présidente est ouverte à la présentation des projets communaux et qu'il sera alors pertinent d'aller la rencontrer lorsque le projet immobilier de Sannes sera plus avancé.

Madame le Maire clôture la séance à 21h15.